

Image not found or type unknown



Délai procureur après audition mairie

Par **Laurent dounya**, le **18/10/2017** à **09:02**

BonjourrrCela fait 15 jours aujourd'hui que nous avons passez l audition a la mairie et toujours aucun courrier ni de la mairie ni du procureur, quelle est ma démarche a faire maintenant ? J ai lu sur le forum qui il avait 15 jours pour me dire si refus ou accepter ou en surnois si quelqu'un pouvait me diriger merci en sachant que les bans sont paru depuis juille

Par **amajuris**, le **18/10/2017** à **11:32**

voir les réponses déjà apportées à cette question que vous avez déjà posées.

Par **Laurent dounya**, le **18/10/2017** à **12:39**

Oui , mais aucune réponse a ma demande , car j ai lu une réponse du modérateur qui dit qu'ils ont 15 jours pour me répondre et me dire si oui non ou sursis si sursis j ai bien compris 2 mois et demi

Par **Laurent dounya**, le **18/10/2017** à **12:41**

Est ce la loi ou pas ?

Par amajuris, le 18/10/2017 à 13:17

le 05/10/2017 à 11:36, je vous ai fait la réponse suivante:rn" laurent dounya, rnlisez les réponses apportées à cette question, rn" Le procureur de la République décide ensuite si le mariage sera ou non célébré, dans un délai maximum de 2 mois et 15 jours, après enquête et auditions éventuelles des personnes concernées." rnsalutations "rnrnpuis le 05/10/2017 à 11:53, je vous ai indiqué:rn" le maire doit avertir de sa démarche auprès du procureur, par écrit, les personnes ayant déposé le dossier de mariage. rndonc vous devez attendre la réponse du procureur qui interviendra dans le délai déjà indiqué."rnrnle 18/10/2017 à 09:38 pragma vous a indiqué le lien,ci-dessous, de l'administration à consulter sur ce sujet:rnrn <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31474>rnrnnulle part, il n'est mentionné le terme de sursis